



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi, 20 avril 2018 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président (visioconférence)
	Jo Rosenhek	Commissaire (visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire (téléphone)
En présence:	Guylaine Allard	Directrice des ressources financières
	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	François Garon	Technicien informatique
	Pierrette Laliberté	Directrice des ressources humaines
	Melanie Simard	Secrétaire de réunion
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

18-04.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h22.

S. Burke a invité tout le monde à un moment de silence pour rendre hommage à toutes les victimes et aux familles du tragique accident d'autobus des Humboldt Broncos.

18-04.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

18-04.03 Période de questions réservée au public

Aucun public n'était présent.

18-04.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

18-04.05 **Correspondance des élèves**

Une lettre a été reçue de Mlle Maïté Quirion, représentante du Comité consultatif des élèves.

18-04.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU; D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi, 21 mars 2018 tel qu'il a été distribué.

Le commissaire C. Lavalée s'abstient de voter.

18-04.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

18-04.08 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- PDG - 23 mars 2018
- Réunion de l'ordre du jour - 5 avril 2018
- Comité consultatif du plan stratégique de l'ACSAQ - 6 avril 2018
- Réunion du Conseil d'administration de l'ACSAQ - 6 avril 2018
- Festival des arts de la scène de la CSCQ - 6 avril 2018
- Fondation des Petits bonheurs d'école - 11 avril 2018
- Inauguration du Programme d'assistance technique en pharmacie de EQLC - 18 avril 2018
- Recours collectif - lettre d'orientation

18-04.09 **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Festival des arts de la scène
- c) Statistiques sur les inscriptions
- d) Semaine de reconnaissance du personnel
- e) Comité de relations de travail
 - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Direction d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Plan de dotation provisoire pour 2018-2019i) Affectation du personnel de direction (écoles, centre et le centre administratif)

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; d'accepter de façon provisoire l'affectation du personnel de direction des écoles, du centre et du centre administratif de la commission scolaire, telle qu'elle est présentée dans le résumé du plan de dotation recommandé pour l'année scolaire 2018-2019, en date du 20 avril 2018, sous réserve de l'approbation finale du budget.

ii) Affectation du personnel professionnel (écoles, centre et le centre administratif)

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; d'accepter de façon provisoire l'affectation du personnel professionnel des écoles, du centre et du centre administratif de la commission scolaire, telle qu'elle est présentée dans le résumé du plan de dotation recommandé pour l'année scolaire 2018-2019, en date du 20 avril 2018, sous réserve de l'approbation finale du budget.

iii) Affectation du personnel de soutien (écoles, centre et le centre administratif)

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; d'accepter de façon provisoire l'affectation du personnel de soutien des écoles, du centre et du centre administratif de la commission scolaire, telle qu'elle est présentée dans le résumé du plan de dotation recommandé pour l'année scolaire 2018-2019, en date du 20 avril 2018, sous réserve de l'approbation finale du budget.

b) Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil d'administration de la société GRICS

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et doit nommer un délégué officiel pour représenter la Commission scolaire et agir en son nom;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité, DE nommer madame Pierrette Laliberté déléguée officielle de la Commission scolaire Central Québec à toutes les assemblées générales et séances ordinaires ou extraordinaires de la Société GRICS ; et

QU'advenant que la déléguée officielle ne puisse assister à une séance, que monsieur Stephen Pigeon soit désigné comme délégué substitut.

c) Divulgence d'actes répréhensibles

ATTENDU QUE la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE cette loi a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles;

ATTENDU QUE, pour l'application de cette loi, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) sont reconnues comme étant des organismes publics;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) doit nommer un responsable du suivi des divulgations à la CSCQ;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec désigne, conformément à la Loi, Pierrette Laliberté à titre de responsable du suivi des divulgations, assistée de Sandra Wright Griffin.

d) Politique de perfectionnement professionnelle pour le personnel cadre d'école et de centre (dépôt)

La version préliminaire de la Politique de perfectionnement professionnelle pour le personnel cadre d'école et de centre a été déposée aux fins de consultation.

e) Requête pour un programme permanent d'Assistance technique en pharmacie

ATTENDU QUE le Plan stratégique de formation professionnelle du « Provincial Organization of Continuing Education Directors, English » (PROCEDE) a identifié l'expansion de l'offre de service dans le secteur de la santé comme l'une de ses priorités;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2015-2020 de PROCEDE sera présenté le 26 avril 2018 au « English Language Vocational Education Council »;

ATTENDU QUE la programme d'Assistance technique en pharmacie prépare une personne à exercer le métier d'assistance technique en pharmacie dans un établissement de santé ainsi que dans une pharmacie communautaire, travailler sous la supervision d'un pharmacien et aider à remplir les ordonnances, à gérer les dossiers des patients et à exécuter les tâches techniques liées au travail de préparation des médicaments;

e) Requête pour un programme permanent d'Assistance technique en pharmacie (continué)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a adressé une requête à Services Québec (anciennement EMPLOI Québec) le 13 mars 2018 (Fiche de transmission à Emploi Québec d'une demande d'avis sur les besoins de main-d'œuvre) concernant si oui ou non, il y a un besoin pour ce type de travailleur dans la région de Québec (région 03);

ATTENDU QUE Services Québec a répondu favorablement le 26 mars 2018 à la nécessité de ce type de programme dans la région de Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec n'a pas encore d'autorisation permanente pour le programme d'Assistance technique en pharmacie;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec, par l'entremise de son entente de partenariat avec la Commission scolaire Lester B. Pearson, compte une cohorte de 15 élèves qui ont débutés le programme le 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation permanente d'offrir le programme d'Assistance technique en pharmacie au Ministère de l'Éducation doit être approuvée par le Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec entame le processus de demande auprès du Ministre de l'Éducation pour cette autorisation permanente; et

QUE le partenariat entre la Commission scolaire Central Québec et la Commission scolaire Lester B. Pearson continue jusqu'à ce que la Commission scolaire Central Québec obtienne une autorisation permanente de ce programme.

f) Règlement concernant le jour, la date et l'endroit des séances ordinaires 2018-2019 (dépôt)

La version préliminaire du Règlement concernant le jour, la date et l'endroit des séances ordinaires 2018-2019 a été déposée aux fins de consultations.

g) Nomination d'un Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) de la CSCQ

ATTENDU QUE la Loi sur les contrats des organismes publics comporte des clauses visant à assurer l'intégrité dans le traitement des contrats publics;

ATTENDU QUE le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles;

g) Nomination d'un Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) de la CSCQ (continué)

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources financières sortant agissait également à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Il est PROPOSÉ par C. Falle, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, désigne le nouveau directeur du Service des ressources financières pour agir à titre de responsable de l'application des règles contractuelles.

h) Proposition pour appuyer une demande pour une nouvelle école primaire

ATTENDU QUE plus de 350 élèves du primaire de la Rive-Sud de Québec parcourent des distances importantes afin d'avoir l'opportunité d'être éduqués en anglais;

ATTENDU QUE les élèves du primaire voyagent dans des autobus jaune pour une période de temps démesurée, que certains voyagent jusqu'à 71 km pour se rendre à l'école ainsi qu'au retour à la maison et que, pour se rendre à l'école à temps, beaucoup d'élèves doivent quitter la maison dès 6h30;

ATTENDU QUE les élèves venant de la Rive-Sud de Québec doivent changer d'autobus à un point de transfert avant de traverser le pont; et par la suite, la deuxième étape de leur transport les amènent au cœur de la circulation;

ATTENDU QU'il est évident que ces élèves ne bénéficient pas d'un environnement propice à l'apprentissage et qu'ils n'ont pas les mêmes possibilités que les autres élèves de participer à des activités parascolaires ou de socialiser avec leurs pairs;

ATTENDU QUE la situation actuelle du transport scolaire ne se résoudra probablement pas dans un proche avenir;

ATTENDU QUE les parents et les administrateurs de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) ont travaillé avec diligence afin de trouver des solutions possibles au problème du transport scolaire et qu'un certain nombre de pistes ont été exploitées sans grand succès;

ATTENDU QU'il est le temps d'explorer la possibilité de prendre les mesures nécessaires afin de permettre à la CSCQ d'établir une école primaire sur la Rive-Sud de Québec et, ce faisant, d'alléger beaucoup de conflits pour les élèves et les parents;

ATTENDU QUE la CSCQ serait mieux outillée à offrir les mêmes possibilités d'apprentissage que tous les autres élèves de la CSCQ et de leur permettre de poursuivre leurs études dans le Réseau d'éducation anglophone;

g) Proposition pour appuyer une demande pour une nouvelle école primaire (continué)

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec appuie une demande auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la construction d'une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec.

i) Révision de la Politique de transport scolaire de la CSCQ (dépôt)

La version préliminaire de la Politique de transport scolaire de la CSCQ a été déposée à des fins de consultation.

j) Proposition pour appuyer une requête du Comité consultatif des élèves

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif des élèves ont assisté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 mars 2018;

ATTENDU QUE leur objectif était de faire part au Conseil de leur préoccupation quant à la vulnérabilité qu'ils ressentent en raison de l'absence actuelle d'exercices de confinement;

ATTENDU QUE la porte-parole du groupe, Madame Maitée Quirion, s'est adressée aux membres du Conseil pour les informer que, dans sa communauté scolaire, 38 % du bassin d'élèves de niveau secondaire ont déclaré qu'il y avait des armes à feu à leur domicile;

ATTENDU QUE les élèves désirent se sentir protégés et en sécurité et qu'ils veulent savoir quelles mesures prendre advenant un incident;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif des élèves demandent la mise en œuvre d'exercices obligatoires de confinement;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif des élèves demandent à la Commission scolaire Central Québec d'appuyer les élèves qui croient que des exercices de confinement devraient avoir lieu pour qu'ils puissent être préparés à une telle éventualité;

ATTENDU QUE le fait de posséder les connaissances requises sur la procédure à suivre en cas d'événement difficile peut faire une énorme différence quant au résultat d'un tel incident;

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec élabore, en collaboration avec les autorités locales appropriées, le cadre d'une politique de confinement à l'intention de tous les établissements de la CSCQ.

k) Suppression de la non-imposition des allocations de dépenses

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada a annoncé son intention de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les allocations de dépenses non-imposables versées aux membres des assemblées législatives provinciales et territoriales, à certains conseillers municipaux ainsi qu'aux commissaires de commissions scolaires, entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2019;

ATTENDU QUE le président de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCS), a officiellement demandé au ministre Bill Morneau de reconsidérer cette décision au nom de tous les commissaires de commissions scolaires élus au Canada;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) endosse le fait que l'imposition de cette partie de l'allocation d'un commissaire scolaire revient, en fait, à même les revenus provenant de la taxation et qui étaient destinés à l'éducation;

ATTENDU QUE la CSCQ croit fermement qu'imposer cette portion de l'allocation d'un commissaire scolaire mettra certainement un frein pour les femmes et hommes expérimentés et qualifiés de se présenter pour cette précieuse fonction publique et dont la majorité ont un emploi à temps plein et paient déjà des impôts sur leur revenu de travail;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec croit également que les allocations versées aux commissaires des commissions scolaires ont toujours eu pour but d'offrir une compensation en reconnaissance en guise de la gouvernance que ces citoyens assurent pour l'éducation des enfants qui vivent dans leurs communautés;

ATTENDU QUE la suppression de cette disposition découragera sans aucun doute les citoyens à offrir de leur temps pour servir le public et leurs communautés;

ATTENDU QUE comparer les allocations accordées aux commissaires des commissions scolaires avec la rémunération et les avantages accordés aux membres de l'Assemblée nationale, aux assemblées provinciales et territoriales ainsi qu'aux conseillers municipaux semble totalement inqualifiable, illégitime et tout simplement injuste;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec entérine la lettre envoyée le 9 mars 2018 par le président de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, M. Floyd Martens, au Ministre des Finances au fédéral, M. Bill Morneau; et

18-04.10

Affaires nouvelles (continué)

k) Suppression de la non-imposition des allocations de dépenses (continué)

QUE le Gouvernement du Canada modifie cette disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu afin que cette exemption soit maintenue dans le cas des commissaires de commission scolaire; et

QU'une copie de cette résolution soit soumise au Ministre Morneau, au Premier Ministre Trudeau et à tous les députés fédéraux du Québec; ainsi que le Premier Ministre du Québec, tous les membres de l'Assemblée nationale, les présidents de la ACCS, de l'ACSAQ, de la FCSQ et de chacune des 72 commissions scolaires de la province de Québec.

18-04.11

Rapport des comités

a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 5 avril 2018. Le compte rendu de la réunion a eu lieu lors de la discussion à l'item 10. i).

e) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

18-04.11 **Rapport des comités (continué)**

i) Comité de répartition des ressources

Une rencontre a eu lieu le 11 avril 2018. S. Pigeon a fait un compte rendu de la réunion en indiquant que les items discutés étaient les processus de gestion des budgets et le plan de dotation du personnel.

18-04.12 **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du Conseil d'administration

D. Ford-Caron a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- KSAR
- « Rising Phoenix International »
- Consultation sur le rapport du protecteur de l'élève
- Budget provinciale 2018
- Loi sur les déclarations d'impôt
- Projet de loi 166
- Élections scolaires
- Conférence de printemps
- FNMI

b) Rapports des comités

Aucun rapport a été fait.

18-04.13 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi, 16 mai 2018.

18-04.14 **Période de questions**

a) Public

Aucun public n'était présent.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

18-04.15 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

18-04.16 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek de lever la séance à 20 h 38.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Adopté le 16 mai 2018.